

CHARTRE DES TRANSPORTS

- Les chauffeurs et les enfants respectent la couleur des trajets.
- Les enfants se placent à l'arrière du bus (sauf situation exceptionnelle).
- Les chauffeurs et les enfants respectent les horaires établis.
- Les enfants gardent leur ceinture attachée jusqu'à l'arrêt du bus.
- Les enfants ont une attitude respectueuse dans le bus entre eux et à l'égard du chauffeur.
- Les enfants attendent que les passagers soient sortis avant de monter dans le bus.
- Les chauffeurs s'engagent à ne pas fumer dans le bus.
- Les chauffeurs sont priés de ne pas distribuer de bonbons ou de chewing-gum avant les leçons.

